

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 2 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **40**
Nombre de représentés : **8**
Nombre d'absents : **16**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE DEUX SEPTEMBRE à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège, 1 rue Eliard Laude, à Le Port, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_101_CC_15
*Approbation du Compte Rendu Annuel
d'Activité pour l'année 2023 (CRAC 2023)
dans le cadre du mandat de maîtrise
d'ouvrage, confié à la SPL MARAINA,
pour la construction d'un centre animalier
à l'Éperon*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Eglantine VICTORINE - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - M. Maxime FROMENTIN - Mme Florence HOAREAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE - Mme Audrey FONTAINE - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

Nombre de votants : 48

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 août 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
09/09/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - M. Bruno DOMEN - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Melissa PALAMA-CENTON procuration à Mme Audrey FONTAINE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER procuration à M. Alexis POININ-COULIN - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA procuration à Mme Florence HOAREAU - Mme Amandine TAVEL procuration à M. Gilles HUBERT - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 SEPTEMBRE 2024

AFFAIRE N°2024 101 CC 15 : APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2023 (CRAC 2023) DANS LE CADRE DU MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE, CONFIE À LA SPL MARAINA, POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE ANIMALIER À L'ÉPERON

Le Président de séance expose :

1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET

Dans le cadre de sa compétence relative à la lutte contre l'errance animale, le Territoire de l'Ouest gère actuellement une fourrière animale intercommunale située à CAMBAIE.

Ce site, créé en 1998, est sous-dimensionné par rapport au besoin actuel du territoire.

Il devra être abandonné au profit d'un nouvel établissement que la collectivité souhaite réaliser pour répondre aux objectifs suivants :

- Disposer d'une fourrière de plus grande capacité,
- Disposer d'un refuge animalier pour favoriser l'adoption,
- Disposer d'un équipement permettant plus de souplesse d'exploitation.

Ce nouveau site sera situé dans le quartier de l'Éperon, en bordure de l'échangeur, au Sud-Sud-Ouest de la Commune de Saint-Paul.

Les travaux consistent à la construction neuve d'un centre animalier décomposé de la manière suivante :

- Construction d'un centre animalier avec 2 entités distinctes :
 - o 1 fourrière d'une capacité de 80 chiens et 50 chats
 - o 1 refuge d'une capacité de 40 chiens et 25 chats
- 1 dispensaire attenant au refuge ;
- 1 espace de stationnement de 923 m² destiné au public et au personnel ;
- 1 espace extérieur planté au cœur de l'espace bâti et environnant ;
- La création d'un accès depuis la RD10 avec maintien de l'accès au bassin de rétention de la Région.

L'ensemble du projet nécessite une surface utile de 1 458 m², des surfaces abritées de 210 m² et des surfaces extérieures de 1 546 m².

2 – MISSIONS GÉNÉRALES DU MANDATAIRE

Le mandat de Maîtrise d'Ouvrage comprend d'une manière générale :

- La préparation du dossier de consultation des entreprises, du choix du maître d'œuvre et d'autres prestations intellectuelles,
- La préparation de l'accord sur le projet,
- La préparation du choix de l'entrepreneur, signature du contrat de travaux, après approbation du choix de l'entrepreneur par le maître de l'ouvrage, et gestion du contrat de travaux,
- Le versement de la rémunération de la mission de maîtrise d'œuvre et des travaux,
- La préparation et réception de l'ouvrage,
- Le suivi du contentieux,
- La coordination et interface avec les projets connexes,
- Et l'accomplissement de tous les actes afférents aux attributions mentionnées ci-dessus.

Les maîtrises foncières demeurent du ressort du Territoire de l'Ouest.

3 – ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'OPÉRATION AU 31 / 12 / 2023

3.1 - État d'avancement opérationnel

L'année 2023 a permis :

- La notification des marchés de :
 - o Maîtrise d'œuvre ;
 - o Mission géotechnique G2 (AVP/PRO) ;
 - o Réalisation de relevés topographiques complémentaires.
- Le démarrage et la validation des études APS ;
- Le démarrage des études APD ;
- Le démarrage de la mission complémentaire MC2 : études et dossiers réglementaires ;
- Le démarrage de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les études environnementales ;
- L'attribution et l'autorisation de signer les marchés pour les missions d'OPC, de Contrôle Technique et de CSPS de niveau 2.

3.2 – État d'avancement financier

Le Conseil Communautaire du 29 novembre 2023 (Délibération n°2023_108_CC_7) a approuvé le CRAC pour les années 2020 à 2022 et le bilan prévisionnel de l'opération pour un montant de **6 683 798,22 € TTC**. Ce bilan reste inchangé par rapport à 2023.

Le détail des dépenses réalisées figure en annexe à la présente.

4 – PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION POUR L'ANNÉE 2024

4.1 - Avancement opérationnel prévisionnel

L'année 2024 devra permettre :

- La notification des marchés pour les missions d'OPC, de Contrôle Technique et de CSPS de niveau 2 ;
- La réalisation du cadrage réglementaire du projet avec les services de l'État ;
- La réalisation des études réglementaires nécessaires ;
- La validation des études APD ;
- Le démarrage et la validation des études PRO ;
- Le dépôt du PC et de la demande d'enregistrement au titre des ICPE ;
- L'élaboration et la publication du DCE ;
- L'attribution et l'autorisation de signer les marchés de travaux ;
- La notification des marchés de travaux aux entreprises.

Le prévisionnel d'activité sera réalisé sous réserve de la validation des études APD. En effet, les études APD ont démontré une augmentation conséquente de l'estimation financière des coûts travaux. Cette nouvelle estimation du coût du projet nécessitera d'être validée au préalable par les instances du Territoire de l'Ouest.

4.2 - Échéancier des appels de fonds

Le montant prévisionnel des Appels de Fonds pour l'année 2024 s'élève à **421 238,56 € TTC** :

Intitulé	Prévisionnel 2024 € TTC				
	Trimestre 1	Trimestre 2	Trimestre 3	Trimestre 4	Total
7100 Justification des Dépenses (Appel de fonds)	-	93 778,56	-	327 460,00	421 238,56

L'appel de fonds au 2ème trimestre 2024 permet de régler les honoraires de maîtrise d'œuvre et d'AMO.

L'appel de fonds au 4ème trimestre 2024 se fera sous réserve de la notification des marchés de travaux aux entreprises. Celui-ci permet de régler les avances auxquelles les entreprises ont droit dans le cadre de leurs marchés.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 22/08/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 19/08/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Ouï l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **APPROUVER le Compte-Rendu Annuel d'Activités à la Collectivité (CRAC) pour l'année 2023 dans le cadre du mandat de maîtrise d'ouvrage, confié à la SPL MARAÏNA, pour la construction du centre animalier de l'Éperon ;**
- **ACTER que le bilan prévisionnel de l'opération reste inchangé par rapport à 2023, pour un montant de 6 683 798,22 € TTC ;**
- **AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président